

## NEWSLETTER N° 12

### ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMATEURS DE PALMIERS

#### « FOUS DE PALMIERS »

Par décision du 8 novembre 2017, la Direction Générale des Finances Publiques a bien voulu accorder un rescrit fiscal à notre association, en conformité avec sa condition d'association d'Intérêt Général, au titre des articles 200-1 et 238 bis-1 du Code Général des Impôts.

Ceci nous permet de délivrer en sécurité des reçus concernant les dons et cotisations aux personnes relevant de l'IRPP français. Conformément à ces dispositions, le donateur peut bénéficier d'une réduction d'impôt ( et non d'un crédit d'impôt ) égale aux deux tiers de sa donation dans la limite de 20 % du revenu imposable , et, dans le cas où cette limite est atteinte, l'excédent est reporté les 5 années suivantes .

**Etre adhérent à notre association**, c'est l'avantage de :

- recevoir notre revue trimestrielle « Le Palmier », dont un numéro consacré au domaine des Cèdres peut être lu pour information en haut de la page d'accueil de notre site : [www.fousdepalmiers.com](http://www.fousdepalmiers.com), et de disposer, avec un mot de passe, d'un accès réservé à ce site, permettant entre autre de lire des N° anciens de la revue ainsi que des informations diverses comme des comptes-rendus de visite de jardins privés, etc...

- pouvoir faire partie du groupe privé sur notre page Facebook

- visiter des jardins privés et publics avec, pour ces derniers, des conférenciers, visites mises en place par nos correspondants régionaux, ainsi qu'à chaque assemblée générale

- participer à au minimum un voyage par an hors France, les deux derniers ayant été la forêt amazonienne et La Colombie ( bien sûr ces voyages ne bénéficient pas d'avantage fiscal ).

**Pour l'adhésion**, remplir le bulletin ci-dessous et le renvoyer signé avec un chèque à l'ordre de « Fous de Palmiers » ( pas d'eurochèque), **le tout avant le 31,12,2017. Dans le cas où votre cotisation est reçue au plus tard le 15,12,2017 vous recevrez gratuitement le dernier numéro 2017 de notre revue.**

Vous recevrez un justificatif de votre versement pouvant être mis à disposition du fisc le cas échéant avant le 15,02,2018,

Attention *cette adhésion proposée ici ne concerne pas les adhérents actuels* qui recevront, comme d'habitude, un renouvellement de cotisation avec des informations qui leur seront propres.

**En résumé, une cotisation de 39 € reviendra de fait à une dépense de 13 €**

---

#### **Bulletin de cotisation ( et de don ) 2018**

( à renvoyer complété et signé avec un chèque à Fous de Palmiers BP 50600- 83411 Hyeres Cedex )

Nom et prénom : .....

Nom et prénom du conjoint : .....

Adresse postale .....

code postal ..... commune.....pays.....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Adresse courriel.....

Profession/ activité ( mention non obligatoire).....

Cotisation un an ( individuel et couple ) en €

France et DROM-COM ( ex DOM/TOM): **39**

Bienfaiteur : minimum .....**117**

Etudiant/chômeur ( joindre une attestation): **19**

Reste du monde :..... **47**

Don ( autre que cotisation): .....

Date et signature.....